



DÉCISION n° 2024/06 10207



République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**service de l'évènementiel**  
**et de l'animation**  
**D-2405-003003**

**Objet : Ambulances Dumas**

Convention de mise en œuvre des secours à l'occasion de la fête votive de Gallician 2023.

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2020/07/047 en date du 5 juillet 2020, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu lieu de conclure une convention de mise en œuvre de secours avec les ambulances Dumas représentées par Monsieur Sébastien Guilet à l'occasion de la fête votive de Gallician 2024 ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec les ambulances Dumas, représentées par Monsieur Sébastien Guilet pour la mise en œuvre des secours pour la fête votive de Gallician 2024.

**Article 2 :** Cette convention est conclue pour un montant de 3 010.00 € TTC (trois mille dix euros).

**Article 3 :** La dépense sera imputée au budget des festivités de l'année en cours chapitre 011, compte 62268, fonction 023, service 0240, code 02.

**Article 4 :** Madame la directrice générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



Vauvert, le 4 JUIN 2024

Pour le maire,  
L'adjoint délégué aux festivités

Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le..... 4. JUIN 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier